

4.00 crédits	30.0 h	Q1
--------------	--------	----



Cette unité d'enseignement bisannuelle n'est pas dispensée en 2023-2024 !

Enseignants	Christians Louis-Léon ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	2016-2017 Pour atteindre cet objectif : - on étudiera quelques institutions majeures de l'Eglise catholique à partir du Livre II du Code de droit canonique latin de 1983 (L'Eglise, peuple de Dieu). - on familiarisera les étudiants avec le langage et la méthodologie du droit ecclésial.
Acquis d'apprentissage	A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : 1 lire et interpréter les dispositions canoniques ; 2 dégager les fondements théologiques des institutions ecclésiales ; 3 percevoir l'enjeu d'une réflexion juridique pour les pratiques d'Eglise.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	L'évaluation se fera sur la base d'un travail écrit d'une quinzaine de pages portant sur une institution à aborder selon une approche intégrée proposée au cours. Les mêmes modalités s'appliquent pour la session de septembre.
Méthodes d'enseignement	Chaque approche fait l'objet d'une introduction classique, puis d'interactions à partir d'un choix de lectures et de travaux personnels. Des experts seront invités au cours. COVID: Le présentiel sera favorisé autant que possible. Des modalités on line seront également possibles.
Contenu	<i>Délibérer en Eglise : approches canoniques, juridiques et comparées</i> Au moment où la gouvernance des Eglises suscite beaucoup de questions, le cours se propose d'étudier les différentes formes et statuts de délibération en Eglise. Conciles, synodes, conseils, collèges, chapitres : les réalités ecclésiales sont anciennes et nombreuses. Dans une première approche , après en avoir rappelé le statut théologique et canonique, le cours étudiera les dispositions canoniques caractérisant différentes formes de participation et de délibération ecclésiale incluant <i>des laïcs</i> . Parallèlement , le cours mettra en dialogue ces aspects canoniques avec les exigences liées au régime des cultes en droits étatiques (particulièrement le droit européen et le droit belge). L'objectif est d'interroger une relecture proprement théologique et canonique des enjeux liés à ce cadre étatique, y compris dans les formes classiques de "négociation bilatérales" (dont le droit concordataire) et des formes nouvelles de délibérations "interreligieuses" et de "démocratie participative".
Ressources en ligne	Cfr le moodle du cours.

Bibliographie	<ul style="list-style-type: none"> • BAUBEROT, FAMEREE, GREENACRE, GUEIT, <i>Démocratie dans les Eglises</i>, Lumen Vitae, 1999 • BORRAS, A. (ed.), <i>Délibérer en Eglise</i>, Bruxelles, Lessius, 2010. • BORRAS, A. et THEOBALD, Ch., <i>Communion ecclesiale et synodalité</i>, Cahiers de la Nouvelle Revue Théologique, 2018, 195 p. • CHRISTIANS, L-L., "Culture de la communauté, individualisme, appartenance et modernité : De l'autonomie à la vulnérabilité. Les défis de l'intersubjectivité dans la régulation juridique européenne de la religion". In: <i>L'Année Canonique</i>, 2012 (2014) Vol. 54, p. 63-81. • CHRISTIANS, L-L., "Les métamorphoses du concept de droit commun à la croisée d'enjeux juridiques et théologiques". In: <i>Revue théologique de Louvain</i>, Vol. 34, no. 3, p. 306-342 (2003). • MILTOS, A., <i>Collégialité et synodalité - Vers une compréhension commune entre catholiques et orthodoxes</i>, Unam Sanctam, Cerf, 2019.
Autres infos	-
Faculté ou entité en charge:	TEBI

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en théologie	THEO2M	4		
Master [120] en sciences des religions	SREL2M	4		